

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le jeudi vingt-six janvier à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
1	AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET LA REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les pièces du marché correspondant, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent notamment l'avenant ultérieur à intervenir avec le groupement Fabre & Speller, attributaire du marché qui interviendra en vue de fixer le forfait définitif du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel des travaux approuvé par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase avant-projet définitif conformément aux clauses du marché.
2	AVENANT N°1 AU MARCHE N° 15/60 POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE LA HALTE GARDERIE JEAN JAURES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant annexé établissant le nouveau montant de ce marché lot 02 maçonnerie à 23 952,80 euros HT ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour l'exécution dudit avenant.
3	CREATION D'ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES CHAMBERIENNES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'accueils de loisirs périscolaires et leur tarification selon la grille présentée en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à demander l'agrément ces accueils de loisirs par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ; Sollicite le partenariat financier de la CAF de la Savoie et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents relatifs à ce partenariat.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
4	CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL CITESLAB	Benoît Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat local CitésLab ci-annexée ; Autorise Monsieur le Maire à la signer ; Accepte de procéder à un vote au scrutin public ; Désigne Monsieur Benoît PERROTTON en tant que représentant de la Ville au sein du comité de pilotage.
5	GESTION DE L'AGENCE POSTALE DES COMBES VIA UN RELAIS COMMERCANT	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve et autorise la gestion d'un relais postal par un commerçant des Hauts de Chambéry-quartier des Combes.
6	TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT PLACE DE L'EUROPE ET INSTAURATION D'UN " FORFAIT DEJEUNER "	Benoît Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la grille tarifaire présentée ci-dessus pour une prise d'effet à la mise en service du matériel ; Approuve l'application d'un « Forfait Déjeuner » d'un montant de 1,50 € maximum, pour le stationnement entre midi et 14 heures sur l'enclos de l'Europe, pour une prise d'effet à la mise en service du matériel.
7	MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE CHAMBERY ET DE LA SAVOIE (A.M.C.C.S)	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de la mise à disposition selon les modalités ci-dessus évoquées ; Approuve les conventions de mise à disposition des agents auprès de l'A.M.C.C.S. ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ; Dit que les crédits seront inscrits au budget.
8	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES, PROPOSE PAR LE CDG73	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant permettant à la Ville de Chambéry le renouvellement de son adhésion au socle commun de compétences du CDG ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ; Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.
9	DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que présenté ci-dessus.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
10	RECENSEMENT DE LA POPULATION - CAMPAGNE 2017, RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de rémunération des agents recenseurs et leurs modalités de recrutement ; Dit que les montants en dépenses et en recettes seront inscrits au budget pour 2017.
11	APPUI APORTE AU NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION PAR EXPERIMENTATION DE LA VIDEOVERBALISATION	Pierre Perez	Mis aux voix, MMes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'expérimentation du recours à la vidéo-verbalisation sur les secteurs précités, dès lors que les conditions juridiques et techniques de celle-ci seront réunies.
12	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	

Affiché à l'Hôtel de Ville le

Aloïs Chassot
Secrétaire de Séance



Michel Dantin
Maire

